



## DEMANDE DE REMPLISSAGE D'UNE PISCINE PRIVÉE

Par la présente, je sollicite le SIAEP de la Plaine du Rhin pour l'eau consommée en remplissant ma piscine au moyen du poteau d'incendie le plus proche.

**Pour ce faire, je m'engage à régler le montant forfaitaire de 140 € HT au SIAEP après réception de la facture.**

NOM – Prénom :

Adresse et Commune de la piscine concernée :

Mail :

Tél. portable :

**Date + Signature :**

**Dès réception du présent formulaire dûment complété et signé (par la Poste, Mail ou dépôt direct dans notre boîte aux lettres) vous pourrez procéder au remplissage.**

**N.B. :**

**Cette autorisation est valable uniquement si la commune concernée accepte également que vous vous raccordiez au poteau d'incendie.** En cas de refus de leur part, l'autorisation du SIAEP de la Plaine du Rhin devient caduque.

La manipulation et la fourniture du matériel nécessaire au remplissage ne sont pas à la charge du SIAEP de la Plaine du Rhin.

Nous précisons également que lors de la vidange de votre piscine, il est interdit de rejeter les eaux dans le réseau d'assainissement. Comme stipulé dans le Règlement d'Assainissement de la Communauté de Communes Alsace Rhin-Brisach, la consigne est : « Après neutralisation du pH, évacuer le rejet sur la parcelle privée dans le Milieu Hydraulique Superficiel » c'est-à-dire par l'intermédiaire d'un puits d'infiltration des eaux pluviales par exemple.